

vantardise et de saufaronnade ? Il prétend que le gouvernement a pris la mer avec sa politique, et qu'il manquait de boussole. Nous avons pris la mer trois fois, M. l'Orateur, et chaque fois nous avons abordé sains et saufs. L'honorable député a lui aussi pris la mer, mais il a fait naufrage. Voilà la différence entre la politique du gouvernement et celle de l'opposition. Il n'y a pas moyen de plaire à l'opposition. Il est impossible de connaître leur base d'opposition, car il y en a une variété presque incalculable. L'honorable préopinant dit qu'il n'y avait pas grande humiliation à conclure le traité, mais l'humiliation provenait des prétentions du gouvernement, dans les dépêches variées d'il y a un an. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) dit que c'était une immense capitulation, une immense humiliation. L'honorable député de Queen's, Ile du Prince-Edouard, (M. Davies) dit qu'il n'y a pas d'humiliation, que les concessions auraient dû être faites il y a deux ans. Comment saurons-nous en quoi nous avons fait erreur ? Nous trouvons notre justification au discours d'un des membres de l'opposition, en citant les paroles d'un autre. L'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) a commencé son attaque en répétant son affirmation qui n'est pas bien ancienne, que, parmi les plus énormes bêtises que nous ayons jamais commises, celle de choisir ce malheureux moment pour essayer de conclure un traité, était une des plus colossales. Mais, M. l'Orateur, le traité n'est que la conséquence de l'échange de communications qui eut lieu l'an dernier entre mon honorable ami et M. Bayard.

L'honorable député, après avoir déclaré que c'était la bêtise la plus malheureuse qu'un gouvernement ait jamais commise, loue M. Wiman, déclare que celui-ci a rendu un immense service au Canada en invitant mon honorable ami à se rendre à Washington pour y entamer les négociations qui ont abouti à ce traité. Après avoir entamé les négociations, il y a un an, devions-nous les rompre ? Nous étions dans le vrai ou dans l'erreur. Après avoir accepté la suggestion de M. Wiman, qui aboutit d'abord aux communications semi-officielles qu'on connaît, lesquelles furent suivies en Angleterre et qui après une longue correspondance et de considérables retards diplomatiques, aboutirent enfin à ce traité, nous aurions commis la plus grande bêtise diplomatique possible en rompant les négociations. C'eût été de notre part, nous rendre coupables d'une énormité, d'une grossièreté diplomatique, si par négligence ou par refus positif de négocier nous avions fait échouer les négociations entreprises sur l'avis sage de M. Wiman. Mais il est étrange, M. l'Orateur, que l'honorable député trouve que c'est une bêtise énorme, une inconcevable stupidité, d'avoir essayé de conclure un traité à la veille d'une élection présidentielle, quand en liant sa propre résolution, que nous avons repoussée l'autre jour, on trouve qu'à la veille de la même élection présidentielle il déclare :

Qu'il est en outre opportun que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière sans restriction.

L'honorable député nous faisait donc une obligation d'entamer des négociations dans le moment même qu'il déclare aujourd'hui être un moment malheureux, à la veille de l'élection présidentielle, alors que les luttes de rivalités de parti empêchent toutes négociations d'aboutir. Il était mal à nous de faire des propositions l'an dernier et d'essayer de les faire passer, mais il est excellent de la part de l'honorable de suggérer, de nous ordonner, d'entamer immédiatement de nouvelles négociations pour un nouveau traité.

Comment l'honorable député conciliera-t-il ces deux prétentions ? Certainement il ne le pourrait.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Oui, je le puis.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il pourrait essayer, mais son succès serait à peu près aussi douteux que l'était sa motion entière à la minute qui précédait le vote. L'hono-

nable député s'écartant du sujet reprend le vieux cri de guerre par lequel il réclame pour nous le droit de faire nos propres traités. Il prétend que l'Angleterre n'ose pas nous appuyer ; qu'elle soutiendra n'importe quelle autre colonie contre n'importe quel autre pays, mais ne s'aventurera pas à nous appuyer contre les Etats-Unis. L'honorable député a lu avec une très grande attention le discours de mon honorable le ministre des finances, et il sait tout ce qu'il contient. Mon honorable ami avait saisi cette occasion pour affirmer qu'il avait reçu des représentants spéciaux de l'Angleterre, un appui cordial, et pour me servir d'un terme aujourd'hui à la mode, un appui illimité de M. Chamberlain, le plénipotentiaire anglais, et de l'Angleterre elle-même qu'ils représentaient. S'il y a quelque chose de mauvais dans le traité, s'il contient une humiliation, cette humiliation ne nous a pas été imposée par le gouvernement anglais ou ses plénipotentiaires, qui ont travaillé avec mon honorable ami, qui prend sur lui ou partage toute la responsabilité d'avoir élaboré le traité.

Après cette déclaration de mon honorable ami, la prétention de l'honorable député que le Canada devrait faire ses propres traités n'a pas, sa raison d'être. En fait, le Canada, dans les dernières années, a élaboré ses propres traités et il les fera dans l'avenir.

M. MITCHELL : Pas beaucoup.

Sir JOHN A. MACDONALD : Et il aura en outre cet avantage, que si jamais il fallait en exiger la mise à exécution, nous aurions non seulement l'appui moral, mais même l'appui matériel de la mère-patrie. L'honorable député de Bothwell (M. Mills) était d'une sévérité outrée dans ses attaques d'abord, au sujet de la conduite du gouvernement pendant les deux ou trois dernières années, et non moins sévère, ensuite, au sujet de l'abandon de cette conduite. L'honorable député a cité, apparemment en les approuvant, les affirmations faites par des pêcheurs pris en flagrant délit de braconnage, d'infraction de la loi, et qui tout naturellement adressent immédiatement une plainte à leur gouvernement. Mais, monsieur l'Orateur, le contrebandier pris en flagrant délit de fraude, dont les marchandises sont saisies, se plaint toujours de l'officier qui a saisi sa marchandise. De même le délinquant dans nos eaux, surpris se préparant à la pêche, ou emportant une cargaison de morue qu'il vient de prendre, se plaint invariablement à son gouvernement. Et le gouvernement américain commet l'erreur et le malheur d'observer à cet égard une ligne de conduite toute opposée à la pratique suivie en Angleterre et que nous aussi nous avons toujours suivie. Avant de correspondre au sujet de la plainte non assermentée du braconnier, délinquant ou contrebandier, nous faisons une enquête sur les faits, tandis que les Américains présentent toujours avec ou sans preuve que la plainte est fondée, en font un sujet de correspondance diplomatique en adressant une réclamation à l'ambassadeur anglais. Ni l'Angleterre, ni le Canada ne suivent cette ligne de conduite.

Chaque fois qu'un Canadien se plaint d'avoir été maltraité par le gouvernement américain, ou un de ses officiers, avant de l'adresser au gouvernement ou représentant de Sa Majesté, nous avons soin de recueillir des témoignages. Nous nous assurons s'il y a un commencement de preuve avant d'envoyer le gouvernement américain en lui transmettant la plainte et la demande d'indemnité qui en découle. Nous nous assurons par un nombre raisonnable de témoignages qu'à première vue il y a un droit de réclamation avant de formuler une plainte et de demander des indemnités. Le gouvernement américain prend au contraire la ligne de conduite malheureuse moins sage et tout opposée, de là l'origine de toute cette irritation. Tout individu, tout vaurien qui a volontairement enfreint la loi, avec le désir et le propos délibéré de l'enfreindre, pris en flagrant délit, se plaint, et le premier numéro suivant de tous les journaux publie la plainte, que le gouvernement américain, sans autre forme d'enquête,